

Les Ludivores

On dévore les jeux



Réglement intérieur

Cotisation

La cotisation annuelle comprend l'inscription au club, la carte de membre, l'accès aux salles, jeux et matériels dont le club dispose. Le montant de cette cotisation dépend de plusieurs critères :

Entrée : Septembre	Prémesquois	Extérieurs
-12ans*	Gratuit	
+12ans	10€	15€
Pass Famille**	20€	25€
Entrée : Janvier	Prémesquois	Extérieurs
-12ans*	Gratuit	
+12ans	5€	10€
Pass Famille**	10€	15€

*Doivent être accompagnés d'un adulte

**L'ensemble des membres partageant le même lieu de résidence

Remise de 5€ le jour du "forum des associations" de Prémesques

Données personnelles

Dans le cadre de l'inscription à l'association, certaines informations personnelles sont collectées : nom, prénom et numéro de téléphone.

Ces données sont accessibles uniquement aux membres majeurs du bureau, dans le but de gérer les adhésions, les communications internes et la vie associative.

L'association s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers et à les conserver uniquement pendant la durée d'adhésion.

Conformément à la réglementation en vigueur (notamment le Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD), chaque membre dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles sur simple demande au bureau

Découverte du club

Les nouveaux arrivants peuvent venir faire un essai à titre gracieux lors des deux premières séances. Ils doivent néanmoins respecter le règlement ainsi que la charte de bonne conduite.

Horaires

Ouverture :

Le club est habituellement ouvert les :

- Vendredis de 20h à minuit
- Samedis de 14h à 18h

Il peut être ouvert sur demande de manière exceptionnelle le dimanche lors de l'organisation d'évènements.

La présence d'un membre du bureau majeur est requise pour l'ouverture du club.

Fermeture :

Il peut être fermé si aucun membre du bureau n'est disponible pour ouvrir la salle ou s'il n'y a pas suffisamment de joueurs inscrits à l'horaire habituel.

Discipline et Sanctions

Le club est un endroit qui se veut familial et ludique, il est donc primordial de venir avec cet état d'esprit. Le bureau se réserve le droit de prononcer une sanction à l'encontre d'un membre en cas de problème ou si la  Charte de bonne conduite n'est pas respectée.

Sanctions :

- Exclusion temporaire. Celle-ci est prononcée par un membre du bureau, elle a lieu immédiatement et pour une durée de 2 semaines. Elle est prononcée suite à un

comportement dangereux et ou un acte qui ne respecterait pas le règlement intérieur ou la charte. Elle a pour but de résoudre de manière temporaire et immédiate un conflit sans l'accord des autres membres du bureau pour le bien du club et des autres membres. Le membre sera prévenu par mail et/ou téléphone et/ou directement si un membre du bureau est présent au moment des faits.

- Exclusion définitive. Celle-ci sera prononcée suite à une réunion exceptionnelle dans laquelle le membre sera convié et pourra comprendre la décision du bureau.

Finance et Comptabilité

La comptabilité est gérée par le trésorier de l'association, celle-ci est exposée une fois par an lors de l'assemblée générale.

Encaissements et buvette

Seuls les membres majeurs du bureau sont autorisés à encaisser les paiements relatifs aux consommations de la buvette ainsi qu'aux inscriptions à l'association.

Ils sont responsables de la bonne tenue de la caisse, du respect des tarifs décidés par le bureau et du versement régulier des sommes au trésorier.

Toute autre personne ne peut manipuler les fonds de l'association sans autorisation expresse du bureau.

Dédommagement de frais kilométriques :

Dans le cadre de ses activités, les membres peuvent être amenés à effectuer des déplacements dans le but de représenter l'association.

Ces déplacements donnent lieu à un dédommagement de frais kilométriques si celui-ci a été préalablement validé par le bureau.

Ces remboursements se font sur la base de 0,35€/km.

Locaux et matériel

La mairie de Prémicesques nous accueille dans des locaux qui sont propres et chauffés gracieusement. Il va de soi que ces locaux doivent être rendus à l'identique après chaque séance.

Le matériel et les jeux doivent être utilisés avec soin, en cas de dégradation merci de prévenir le plus rapidement possible un membre du bureau.

La salle prêtée sert également de garderie, il faut donc éviter que des pièces de jeu soient perdues car celles-ci pourraient être à portée des enfants par la suite.

Réunions

L'assemblée générale :

L'assemblée générale à lieu une fois par an en septembre, elle est ouverte à tous les membres de l'association à jour de cotisation.

L'assemblée générale permet de faire le point sur l'année écoulée, de présenter les différentes actions que le club a menées et de définir les objectifs de l'année à venir.

Le mandat du bureau étant de 1 an, lors de l'assemblée générale, une élection a lieu afin de renouveler celui-ci. Les membres du bureau sortant peuvent se représenter. L'âge minimum pour voter est de 12 ans.

Réunion du bureau :

Ces réunions sont réservées aux membres du bureau, elles ont lieu généralement 1 fois par mois et permettent de prendre des décisions concernant l'association.

Pour qu'une réunion du bureau puisse se tenir, il conviendra que soient présents, au minimum, le président, et un autre membre du bureau.

Lors des réunions du bureau, les votes sont réalisés à la majorité relative des votants.

Réunion du bureau élargie :

Ces réunions ont lieu deux fois par an, les membres de l'association peuvent intervenir et soumettre des propositions afin que celle-ci soit débattues en direct ou lors des prochaines réunions du bureau.

Bureau :

Président		Trésorier	
Thomas		Arnaud	
Urier		Debisschop	
Secrétaire		Membre du bureau	
Stéphane		Guillaume	
Amouroux		Fleurquin	
Membre du bureau		Membre du bureau	
Sandrine		Hector	
Debisschop		Symond	

Contact :

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter les membres du bureau :
lesludivores59@gmail.com